

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.104

L'An Deux Mille Un, le 24 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

13 SEPTEMBRE 2001

DATE D'AFFICHAGE

13 SEPTEMBRE 2001

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme BRAULT par Mme GRAMMATICO
Mme CROUE par M. LE GUEUT
Mlle ISENDICK par M. COASSIN
Mlle LABEYRIE par Mme GEOFFROY

ABSENTS-EXCUSES : Mme MONTRON, M. CARRIE, Mlle TURPIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 30 (1 ne prend pas part au vote)

Mme DURAND Valérie a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : Subventions culturelles

VOTE : UNANIMITE

La Commission "Culture-Animation" qui s'est réunie le 09 Juillet 2001 a proposé une répartition du crédit complémentaire prévu dans la DM N°2 du 29 Juin 2001 et rectifié dans la DM N°3 du 20 Septembre 2001 soit 185.000 F pour l'attribution de subventions exceptionnelles culturelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé du Rapporteur
- Vu la proposition de la Commission Culture-Animation qui s'est réunie le 09 Juillet 2001,
- Vu les crédits prévus au Budget 2001,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

. UNIVERSITE INTER-AGES	70 000 F
. SOCIETE DU MUSEE DE ROYAN	9 500 F
. CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	20 000 F
. ROYAN CULTURE	75 000 F
- Festival de Jazz.....	50 000 F
- Prix Littéraire.....	25 000 F
. CREDIT RESERVE	10 500 F
	=====
TOTAL.....	185 000 F

. D'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 - Fonction 30 du budget de l'exercice 2001.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 septembre 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS